

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 février 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-470

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE NORMANDIE, ENTRE LES RUES AMPÈRE ET DES ABYMES, DU CHEMIN D'ANJOU, D'UNE PARTIE DE LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD DU FORT-SAINT-LOUIS, ET DU STATIONNEMENT DU PARC DE NORMANDIE, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 6 550 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 7 avril 2026.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-470).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 8^e jour d'avril 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière